

C.G.T.

F.S.M.

**bulletin
d'information
du bureau
confédéral**

310

12 FEVRIER 1988

talement

COURRIER CONFEDERAL

CAMPAGNE CONFEDERALE

1°/ SMIC, SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT

* La C.G.T. à la tête de l'action P. 2 - 3

2°/ DUCELLIER

* 1er mars : journée d'expression nationale de solidarité
aux DUCELLIER P. 4 - 5

3°/ U.N.E.D.I.C.

P. 6 - 7

DECLARATION DU C.C.N.

* Solidarité Palestine P. 8

CULTURE / COMMUNICATION

* Non à la pub dans les films à la télévision P. 9

JEUNESSE

* Mépris, injustice : on se rebiffe. La campagne
du CCJ c'est parti. P. 10 - 11

SECTEUR LIBERTES

* 2 826 acteurs pour la défense des droits et
libertés P. 12 - 13

POLITIQUE FINANCIERE

* Règlement des cotisation syndicales P. 14 - 15

SECTEUR SOCIAL

* Abonnement au courrier de l'administrateur P. 16

SECTEUR FEMININ / SPORT

* Un mauvais coup P. 17

ANTOINETTE

* Diffusion en mars P. 18 - 19



CAMPAGNE²

CC 810 - 12/02/88

CONFEDERALE

S.M.I.C SALAIRES POUVOIR D'ACHAT

LA C.G.T. A LA TETE DE L'ACTION

Impulsons dans les branches et les départements à partir des entreprises les coordinations possibles pour construire dans la lutte, l'initiative large, puissante, diversifiée, nécessaire.

Salaires, prix de la force de travail, un enjeu de classe

(...)L'ensemble des problèmes de salaires et rémunérations, la baisse du pouvoir d'achat qui affecte tout le monde du travail, ceux qui sont en activité, les retraités, bref, toutes les composantes du monde du travail...

Il s'agit pour le patronat et le gouvernement de faire chuter les salaires au plus bas sans limite autre que la résistance qu'ils rencontreront. Acheter la force de travail en-dessous de sa valeur.

Pour y parvenir, l'ensemble des dispositions qui ont permis aux salariés, par l'action syndicale d'avoir des critères, des garanties contre l'arbitraire est progressivement liquidé. **L'individualisation balaie les garanties collectives et du coup elle abaisse le salaire de chaque individu, y compris de ceux qui croient faire une bonne affaire.**

L'idée même que le salaire est tout simplement le prix de la force de travail doit, pour les patrons, être éliminée. C'est un coût, il doit donc être réduit par définition.

SMIC à 6 000 f. : enjeu, ultime sauvegarde

Dans cet ensemble, se pose le problème du S.M.I.C.

Déjà en raison des T.U.C. et autres contrats précaires, des petits boulots, il a été largement réduit dans son rôle. En lui-même il a perdu sensiblement de son pouvoir d'achat, d'autant que les patrons y intègrent souvent les compléments de salaire qui se retrouvent ainsi annulés.

C'est encore trop et M. SEGUIN considère que cette référence n'existe plus. D'ailleurs l'horizon 92, l'Europe, c'est aussi la suppression du S.M.I.C.

Or, le S.M.I.C., c'est l'ultime sauvegarde d'une rémunération qui puisse mériter ce nom, à conditions d'avoir un niveau décent. Mais c'est aussi, ça doit être la base sur laquelle puisse s'édifier un système correct de rémunération.

En le revendiquant à 6 000 F., la C.G.T. ne fait que tenir compte de ce qu'il a perdu et de ce qui est réellement un minimum de nos jours.

Un S.M.I.C. bas, ou pire, inexistant, tire tous les salaires vers le bas. Mais, s'il est correct, il est un appui pour tous les autres.

Redonner toute sa place à la lutte pour les salaires et le SMIC

Si ce rapport donne cette place aux problèmes des salaires et du S.M.I.C., c'est évidemment parce qu'il est urgent et important. Mais c'est aussi parce qu'il est probablement sous-estimé en tant que revendication de lutte accessible par l'action.

Sans doute en période de chômage, le patronat et ses soutiens s'efforcent de profiter d'une conjoncture avantageuse sur le marché du travail et d'inculquer l'idée qu'il faut se contenter de ce qu'on reçoit, qu'on est bien heureux de l'avoir. Mais il est intéressant d'observer que tant dans le secteur privé que dans le secteur public des salariés plus nombreux posent la question des salaires et engagent des actions à partir d'objectifs concrets mis au point collectivement.

Et un certain nombre de résultats nous parviennent de plusieurs départements et branches qui marquent des progrès.

La lutte pour les salaires est une lutte permanente pour ne pas être volé, pour être traité en être humain, c'est aussi une lutte économiquement saine, car elle agit pour la croissance et l'emploi. C'est la raison pour laquelle il nous semble nécessaire de réfléchir à cet aspect de la question qui, par rapport à d'autres questions revendicatives a besoin d'un élan, que ce C.C.N. peut contribuer à lui donner.(...)

Henri KRASUCKI
Extrait du rapport au nom du
Bureau Confédéral,
C.C.N. des 28 et 29 janvier 1988.





1er mars : journée d'expression nationale de solidarité

aux DUCELLIER

Le 1er mars, 20 militants CGT de Ducellier seront jugés pour avoir lutté pour l'emploi, le devenir de leur région, pour leur dignité de travailleurs.

ILS RISQUENT DE LA PRISON FERME ET DE LOURDES AMENDES

OR, ILS SONT INNOCENTS !

A travers eux, comme les 10 de Renault, les R.V.I., ... c'est toute la CGT qui est visée. C'est le droit de lutter avec la CGT qui est gravement menacé.

Partout, faisons exprimer l'exigence de leur relaxe.

Obligeons par notre action le patronat, le gouvernement, le tribunal à tenir compte du vaste mouvement de protestation et de solidarité qui entoure ces 20 camarades et à travers eux toutes celles et ceux victimes de la répression patronale.

Sans attendre jusqu'au 1er mars : faire signer massivement dans les entreprises et les localités la motion ci-après ; les regrouper au niveau des départements et régions.

Dans toutes les régions, organiser l'envoi d'une délégation représentative de la région porteuse des motions et présente au Puy le jour du procès à la manifestation à 12 heures.

Pour certaines régions, des délégations plus importantes sont envisagées : URIF, Rhône-Alpes, Normandie ...

Le jour du procès, des départements et des entreprises seront envoyés massivement des télégrammes au Président du tribunal correctionnel - Place Michelet - 43000 LE PUY et à l'union départementale de Haute-Loire, 4 rue des Carmes - 43000 LE PUY pour exprimer la solidarité et exiger l'acquittement de nos camarades.

SOLIDARITE AVEC LES DUCELLIER !

LES LIBERTES, ÇA SE DEFEND !

DEMANDONS LA RELAXE POUR LES 20 DUCELLIER !

Vingt et un militants CGT, salariés Ducellier dans la Haute-Loire, sont poursuivis en justice pour leur action contre la mort industrielle de leur région. Vingt seront jugés le 1^{er} mars par le Tribunal du Puy en Haute-Loire, un des inculpés étant décédé en avril 1987, à l'âge de 40 ans.

Hommes et femmes courageux et fiers, attachés à leur travail, ils ont, avec leurs compagnons, tenu tête à Valéo. Ils y ont, pour la plupart, perdu leur emploi, tout comme des milliers d'autres dans ce pays ravagé par ce groupe multinational qui poursuit implacablement ses objectifs de destruction, de désengagement et de transfert des outils et des productions, condamnant la région et le pays au sous-développement.

Deux ans sont passés depuis les événements qui, à Sainte-Florine et Vergongheon et Issoire, ont marqué les actions de protestation et de résistance à la liquidation progressive de ces usines.

Licenciements et chômage ont pénétré dans les foyers provoquant drames et misère, allant jusqu'aux suicides.

L'action de ces hommes et femmes était juste. Ils avaient au coeur la vie et l'espoir de celles et ceux qui vivent de leur travail ainsi que de leur famille, contre toutes les fausses promesses qui leur furent faites alors.

Ils n'avaient point d'autre ambition pour eux-mêmes que de servir l'avenir de leur région, de leur pays. Ils avaient raison !

Trop de dégâts et de misère ont été faits. Faut-il ajouter aux malheurs du Val d'Allier l'esprit de vengeance et de revanche ? Faut-il, par un verdict, donner raison à ceux qui veulent briser les esprits, détruire le droit de grève, de manifester, de se défendre contre l'injustice ?

Ainsi serait ressentie la condamnation de ces militants et syndiqués et à travers eux de tous ceux qui refusèrent et refusent encore de plier contre des décisions inhumaines et luttent pour que vive le Val d'Allier.

NOUS DEMANDONS JUSTICE. Il ne saurait y en avoir d'autre que la relaxe.

ORGANISATION : _____

ADRESSE : _____



CAMPAGNE

CC 810 - 12/02/88

CONFEDERALE

U.N.E.D.I.C

La position ferme de la C.G.T. a mis en échec les manoeuvres du C.N.P.F. et des autres organisations syndicales.

Ils n'ont pu exclure la C.G.T. des organismes de direction de l'UNEDIC et malgré les tentatives faites par les signataires notamment F.O., ils n'ont pas la possibilité de nous mettre à l'écart des ASSEDIC, des G.I.A. et des Commissions paritaires.

Pour poursuivre leur mauvais coup contre les droits des salariés et chômeurs, ils vont poursuivre leur manoeuvre, mais par l'action nous pouvons les mettre en échec.

La C.G.T. est l'organisation syndicale la plus représentative dans notre pays, les salariés lui font massivement confiance. Elle se refuse à conclure des accords "sur le dos des salariés et des chômeurs", et elle entend assurer partout la défense des travailleurs sans compromission. C'est un problème fondamental de démocratie, il en va de l'intérêt de tous.

L'attitude du C.N.P.F. et des autres organisations syndicales est une perversion des règles fondamentales sur lesquelles reposent le droit syndical dans notre pays. C'est une perversion de la négociation collective. L'utilisation de "négociations" contre les travailleurs est une politique à combattre et à mettre en échec.

A partir des différents matériaux qui vous sont parvenus, informons largement les salariés et les chômeurs, plaçons publiquement le C.N.P.F., les autres organisations syndicales devant leurs responsabilités.

Organisons des initiatives en direction des ASSEDIC et des Commissions paritaires où se joue l'avenir des chômeurs, pour imposer la défense de leurs droits et de leurs revendications.



DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL DE LA C.G.T.
A PROPOS DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Les cotisations des salariés augmentées de 4,1 milliards, les droits des chômeurs réduits de 1,8 milliard, voilà les accords au rabais que le patronat, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC ont avalisés le 30 décembre 1987.

C'est inacceptable, seule la C.G.T. s'y est opposée et a refusé de cautionner ce nouveau recul social, conduisant à tenir comme seuls responsables, les salariés et les chômeurs en dédouanant le patronat.

Depuis, farouchement hostiles à tout ce qui dérange, les signataires n'acceptent pas le droit au désaccord et considèrent qu'il est normal d'exclure la C.G.T. de l'UNEDIC et des ASSEDIC. Pourquoi redoutent-ils la présence de la C.G.T. ? Qu'ont-ils à cacher ?

Au mépris de la démocratie, des tentatives d'exclusion de la C.G.T. sont en cours dans certains organismes.

Les règles démocratiques applicables à qui que ce soit, doivent être défendues avec énergie. La C.G.T. s'y emploie et s'y emploiera et refusera cet ultimatum anti-démocratique.

En exigeant que la C.G.T. soit représentée dans les instances de l'UNEDIC et des ASSEDIC, salariés, chômeurs et tous les exclus, vous agirez ensemble pour la défense de vos intérêts.

Personne n'est en mesure de pouvoir contester ce droit.

De nouveau tours de vis sont encore prévisibles, l'UNEDIC prévoyant un nouveau déficit dès la fin de cette année.

Cette perspective confirme l'analyse de la C.G.T. et conforte ses propositions. N'est-ce-pas cela qui irrite les signataires ?

Que tous sachent que la C.G.T. est décidée à être présente partout. Elle remplira la mission qui lui est confiée par les salariés avec ou sans emploi, en s'opposant avec eux et avec détermination à cette tentative d'exclusion.

Le bureau confédéral appelle les travailleurs, les chômeurs, les exclus à agir ensemble partout où cela se passera, avec les organisations de la C.G.T., pour exiger que ses représentants remplissent leur mandat.

Montreuil, le 5 février 1988.



CC 810 - 12/02/88

SOLIDARITE PALESTINE(APPEL)

Depuis plusieurs semaines, malgré une répression féroce déclenchée par l'armée israélienne, les travailleurs, le peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza se dressent contre l'occupation israélienne.

Ils se soulèvent contre l'occupant pour que justice leur soit rendue pour leur droit à la dignité, à la liberté et à l'indépendance nationale.

Le soulèvement généralisé dans les territoires occupés éclaire sans équivoque possible la faillite de la politique annexionniste d'Israël.

Le mouvement syndical palestinien à Gaza et en Cisjordanie fait chaque jour la démonstration qu'Israël n'aura jamais assez de soldats, jamais assez de prisons pour étouffer la volonté nationale palestinienne.

Ils démontrent chaque jour aux annexionnistes israéliens et à son allié stratégique américain qu'il est complètement illusoire d'imposer à tout un peuple qu'il renonce à sa liberté, à son droit inaliénable à déterminer librement son destin, à son droit à établir un état indépendant.

Les travailleurs, le peuple palestiniens des territoires occupés, ont par leur lutte exemplaire, démontré aux yeux du monde que toute tentative visant à fabriquer des prétendus interlocuteurs en dehors de l'OLP, est une chimère sans avenir, contraire aux intérêts bien compris, véritables, de tous les peuples et états de la région.

La C.G.T., fidèle à ses traditions de solidarité internationale, à ses luttes anti-colonialistes, appelle ses organisations :

- ◇ à amplifier les initiatives de solidarité au peuple palestinien,
- ◇ à intervenir auprès du pouvoir politique en France pour le contraindre à agir sans équivoque pour la tenue d'une conférence internationale placée sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, ce qui implique la participation de l'OLP, unique et légitime représentant du peuple palestinien.

Nos camarades des territoires occupés ont un besoin urgent de notre solidarité.

C'est pourquoi la C.G.T. appelle également ses organisations à engager une collecte de fonds destinée au mouvement syndical palestinien des territoires occupés, afin de l'aider dans les épreuves qui lui sont imposées par la politique colonialiste d'Israël.

La C.G.T. tient à saluer les forces pacifistes et démocratiques qui, en Israël, s'opposent avec courage et détermination à la répression dans les territoires occupés et qui se déclarent solidaires des aspirations nationales du peuple palestinien. Ils font ainsi la démonstration qu'une paix juste et durable basée sur le droit et la justice répondant aux intérêts véritables de tous les états et des peuples de la région est possible.

Montreuil, le 29 janvier 1988.

**Adresser le produit des collectes à la TRESORERIE CONFEDERALE avec la mention :
"SOLIDARITE PALESTINE".**



CULTURE COMMUNICATION

NON à la PUB dans les films à la télévision

Les chaînes privées commerciales : T.F.1. - LA 5 - M.6., coupent sans vergogne par de la publicité, les oeuvres (films, téléfilms, dramatiques...). Profit exige !

La C.G.T. dès l'origine a dénoncé et combattu cette conception de la télé saucisson. Les téléspectateurs doivent être respectés, les créateurs et leurs oeuvres aussi.

La C.G.T. se sent donc pleinement concernée par la pétition ci-après. Elle appelle ses syndicats et militants à la faire massivement signer.

Voici l'intégralité du texte à envoyer signé soit à Jack RALITE (états généraux de la culture : 49 avenue de la République, 93300 AUBERVILLIERS), soit à Jean Pierre LERAT (Place Saint-Nicolas, 03140 CHANTELLE).

"Alors qu'au Zénith à Paris, le 16 novembre avec six mille personnes, les états généraux de la culture exigeaient que la création soit soustraite à l'emprise mutilante et standardisante des grandes affaires, 80 % des neuf cents habitants du village de CHANTELLE dans l'Allier, se prononçaient pour la suppression des coupures publicitaires des oeuvres à la télévision.

Le respect de l'intégrité des films, téléfilms et documentaires est un droit des auteurs, des artistes.

C'est une responsabilité publique et nationale à faire respecter.

Elle doit devenir une formidable exigence des téléspectateurs. Comme les cinq mille artistes solidaires de la déclaration des droits de la culture, faites entendre votre protestation.

Nous vous appelons à créer un mouvement d'opinion publique si puissant que toutes les chaînes de télévision publiques ou privées soient dans l'obligation de respecter les oeuvres, de vous respecter.

La victoire est possible : dites par votre signature votre exigence d'empêcher la publicité -que vous payez- de nuire au plaisir que vous êtes en droit d'attendre d'une oeuvre diffusée chez vous par la télévision."

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE**LA CAMPAGNE DU C.D.J. C'EST PARTI**

75 - PARIS :

Entreprises ciblées : au moins 49 entreprises et U.L.

Des dispositions concrètes ont été prises :

- un courrier aux 49 Commissions Jeunes ainsi qu'aux 11 professions concernées ;
- un courrier aux 148 participants à la journée du 22 mai 1987 ;
- un courrier aux jeunes candidats prud'hommes ;
- un argumentaire du C.D.J. ;
- un journal du C.D.J. à paraître trois fois dans l'année ;
- une rencontre entre le C.D.J. et la Commission départementale de l'U.G.I.C.T. pour examiner les possibilités de travail en direction des jeunes I.C.T.

Formation syndicale : 2 stages jeunes sont prévus en 1988.

94 - LE VAL-DE-MARNE :

1er objectif : Impliquer concrètement le C.D.J. dans l'initiative qui consistera à faire voter 400 000 salariés du département sur le thème des 6 000 F par mois. Une journée d'actions est prévue le 3 mars prochain sur ce thème.

2e objectif : Réaliser avec le C.D.J., des artistes du département et le Conseil Général une grande fresque sur les murs d'une ville ou d'une entreprise du Val-de-Marne sur le problème des libertés.

3e objectif : Restructurer une nouvelle équipe de camarades pour redynamiser la vie des C.D.J.

93 - LA SEINE SAINT-DENIS :

- Lundi 8 février : initiative du C.D.J. à la Préfecture.
- Le 12/02/88 : rencontre avec 40 jeunes TUC et SIVP à Bondy ;
- Initiative à l'Alstom du Bourget sur le SMIC à 6 000 F ;
- Initiative à la D.D.T.E. avec des jeunes TUC et SIVP qui ne sont pas payés ;
- Initiative à la Préfecture avec des jeunes TUC ;
- Le 4/02/88 : Initiative Paris Nord II avec des jeunes SIVP ;
- Ciblage de 20 entreprises pour l'initiative SMIC à 6 000 F ;
- Stage syndical de 32 jeunesadhérents sur une journée aux Communaux de Bagnolet.

.../...

. 13 - LES BOUCHES DU RHONE :

1er objectif : 10 entreprises.

Elles ont été choisies selon 3 critères :

- celles où il y a des possibilités réelles de mener une activité jeune ;
- celles où il y a une activité jeune mais où il est nécessaire de structurer les Commissions Jeunes ;
- celles où il y a des possibilités de création de Commissions Jeunes.

2e objectif de cette action revnedicative dans ces entreprises : Organisation d'une journée de la jeunesse pour déboucher sur une initiative de luttes.

3e objectif : pour mai : grande fête de la jeunesse.

. 71 - LA SAONE ET LOIRE :

Assises départementales de la Jeunesse le 17 février 1988 axées sur 3 thèmes :

- les libertés,
- la précarité,
- l'emploi-formation.

11 juin 1988 : Festival Rock à Saint-Rémy.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMERO.....

ADHESIONS, CA BOUGE AVEC LES JEUNES

DANS LA MANCHE (50) :

35 adhésions jeunes.

EN SEINE MARITIME (76) :

30 adhésions de jeunes chômeurs après une initiative en leur direction.

DANS LES BOUCHES DU RHONE (13) :

110 adhésions jeunes recensées.

A PARIS (75) :

Au 8 décembre 1987 : 115 adhésions de jeunes de moins de 30 ans, soit 30 % des adhésions de l'U.D. et déjà 36 en 1988.

A TOULON DANS LE VAR (83) :

36 adhésions jeunes.

EN ILLE-ET-VILAINE (35) :

58 adhésions jeunes.

EN SEINE SAINT-DENIS (93) :

100 adhésions jeunes depuis début janvier.

DANS LES P.T.T. :

15 % des adhésions recensées à la Fédération sont des adhésions de jeunes pour 87.
Objectif 88 renforcement pour le CFJ des PTT : 1 000 adhésions jeunes.
Adhésions recensées pour le mois de janvier 88 : 79.

" 2.826 ACTEURS POUR LA DEFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS "

POUR DES MILITANTS - CONSEILLERS ET NON L'INVERSE

Depuis le 9 DECEMBRE 1987, 2.826 militants de la C.G.T. ont été élus ou réélus conseillers prud'hommes. Avant tout militant - certes investi d'un mandat très particulier -, le conseiller prud'homme tel que le conçoit la C.G.T. ne peut improviser sa conduite dans l'accomplissement de son mandat.

C'est en effet à la source syndicale qu'il puise les valeurs qui inspirent son action.

Ces valeurs sont une dimension de sa légitimité de conseiller, parce qu'elles sont celles de l'organisation, sous les couleurs de laquelle il s'est présenté à l'élection.

QUE CELA SIGNIFIE-T-IL EN TERME D'ORGANISATION ?

En amont de son activité, le conseiller prud'homme doit être présent dans l'activité de son organisation, non pas nécessairement pour y participer à hauteur égale des militants de l'action générale, mais pour y développer avec ces derniers, une conception et une stratégie de l'action pour les Droits et Libertés qui, en aval, instruira son action propre de conseiller, et bien évidemment pour promouvoir cette action générale pour les Droits et Libertés.

L'UNION DEPARTEMENTALE EST L'ORGANISATION DU CONSEILLER PRUD'HOMAL.

L'Union Départementale est, en quelque sorte, " la maison-mère " du conseiller prud'homal.

● D'un point de vue concret :

C'est au sein et par le truchement du secteur LIBERTES, DROITS et ACTION JURIDIQUE qu'avec d'autres militants investis dans cette action que le conseiller participera à la démarche décrite plus haut comme il y définira collectivement la " stratégie juridique " des conseillers C.G.T. au sein des conseils à partir d'une mise en commun et d'une analyse des divers problèmes rencontrés.

Enfin, c'est aussi l'Union Départementale qui a en charge d'organiser l'indispensable formation spécifique du conseiller. Au demeurant, elle assume, elle mène les étapes de la pré-formation et de la formation initiale.

UNE SITUATION NOUVELLE CREEE PAR LA COALITION ANTI-DEMOCRATIQUE
C.F.D.T. - F.O - C.G.C. - C.F.T.C.

Les ententes manoeuvrières initiées pour l'essentiel par la C.F.D.T., ont conduit à priver la C.G.T. des Présidences et Vice-Présidences de Conseils et Sections auxquelles sa représentativité lui donnait droit, et cela, en violation de principes élémentaires de la démocratie.

La situation qui en résulte sera examinée en profondeur lors d'une réunion prochaine de la Commission Nationale du secteur confédéral DROITS et LIBERTES.

Mais d'ores et déjà, les Unions Départementales et leurs conseillers prud'hommes ont à adopter et mettre en oeuvre des orientations de travail, en conséquence de cette nouvelle situation, et bien entendu, dans le cadre des principes énumérés ci-dessus.

● AU PLAN des UNIONS DEPARTEMENTALES :

Les potentialités militantes qui, de fait, se trouvent libérées par l'absence de Présidence C.G.T., doivent être exploitées à fond, au profit du développement de l'action du secteur L.D.A.J., donc de celle de toutes les organisations de l'Union Départementale. Les conseillers non-investis d'une présidence constituent une plus-value d'énergie et de compétences pour l'activité revendicative et la défense des Droits et Libertés, pourvu qu'elles soient organisées dans cette optique.

● AU PLAN des CONSEILS de PRUD'HOMMES :

Deux exigences sont à prendre en compte :

A/

Les conseillers C.G.T. risquent de se voir écarter de la Présidence des Bureaux de Jugement et de la composition des Bureaux de Référés, par les Présidents de la coalition C.F.D.T - C.G.C. - F.O. Une première action des conseillers C.G.T. sera celle d'exiger une représentation à part entière :

36% des électeurs les ont choisis pour cela !
Il s'agit donc d'une exigence démocratique.

B/

Les conseils doivent fonctionner dans l'intérêt le plus absolu des droits des salariés.

La situation actuelle ne donne, à cet égard, aucune garantie. Une mobilisation vigilante et une pression concertée des conseillers C.G.T. doivent s'organiser pour imposer cette garantie au sein des conseils.

Là encore, les compétences juridiques et militantes de nos conseillers peuvent être utilement mises à contribution dans la préparation des dossiers que les organisations de la C.G.T. auront à connaître et cette action et ce qui la motive doit être connue de tous, bien au delà des conseils, dans les entreprises.

Ainsi, les conséquences que l'on peut craindre néfastes, des manoeuvres politiques pourraient perdre de leurs effets, voire se retourner contre ceux qui les ont initiés, et tout cela dans l'intérêt des salariés. Une défense "tout terrain" des intérêts du salarié, telle est bien aussi la vocation du conseiller prud'homme C.G.T.



REGLEMENT DES

COTISATIONS SYNDICALES

. FAIRE LE POINT MENSUEL

. ORGANISER DES RENDEZ-VOUS

. ETABLIR UN BILAN NATIONAL

Au cours du Comité confédéral national des 28 et 29 janvier, le bilan national du règlement des cotisations syndicales a été fait.

44 Unions départementales, 14 Fédérations y ont participé et effectué un règlement. A ceci s'ajoutent les organisations qui avaient réglé dans la semaine précédant le CCN. Ce bilan, le plus important jamais réalisé au cours d'un CCN, a permis d'une part de résorber d'une façon significative un tassement observé jusqu'alors, d'autre part de mesurer l'effort de nos organisations qui ont réalisé ce résultat positif et la dynamique qui en surgit pour le renforcement de la CGT.

CONSERVER ET AMELIORER LES ACQUIS

=====

Dans ce sens, l'inscription de toutes les organisations de la CGT pour renouveler cette initiative et de faire de nouveaux bilans nationaux du règlement des FNI, des cotisations est un objectif prioritaire pour terminer dans les meilleurs délais l'année 1987, mais aussi impulser rapidement le collectage, les règlements 1988 et mesurer l'avancée concrète de la bataille financière.

Il convient de ne pas en rester uniquement au bilan national, mais de proposer à tous les syndicats de faire le point mensuel des cotisations réglées par les syndiqués en lien avec les revendications, ce qui implique, bien sûr, le contact régulier entre les syndiqués et les collecteurs. Il s'agit non seulement de recueillir chaque mois auprès de chaque syndiqué le montant de sa cotisation ou de lui remettre son timbre justificatif (sans oublier ceux au prélèvement automatique des cotisations) mais aussi de favoriser la discussion sur l'ensemble des revendications. Faisons tout simplement vivre avec les syndiqués tous nos syndicats. Débattre, proposer,

informer, rendre compte, impulser, pour la qualité de la vie syndicale avec, au centre de tout cela, le rôle et la place des syndiqués.

Il faut veiller à ce qu'ensuite, chaque mois, les reversements des quote-parts soient effectués à chaque structure.




Pour faciliter les bilans dans chaque Union départementale, ne convient-il pas d'effectuer ces rendez-vous de l'ensemble des syndicats au niveau des Unions locales, à charge pour l'Union départementale d'organiser le rendez-vous des Unions locales. Quant aux Fédérations, nous suggérons, que le nécessaire soit fait pour que leurs militants participent aux rendez-vous mensuels des Unions locales et départementales, favorisant ainsi un meilleur contact avec les syndicats et contribuant à faire le point de règlements dans chaque fédération.

Ces points et rendez-vous débouchent sur un suivi mensuel, au niveau confédéral pour aboutir à des temps forts marqués par deux bilans nationaux :

UN A FIN MARS - UN AUTRE A FIN JUIN

Mesurer l'impact politique financière par le concret des cotisations payées, cela ne peut qu'influencer fortement le renforcement dans toutes les organisations de la CGT. Aussi

RETENEZ BIEN CES DATES


LUNDI 29 FÉVRIER

JEUDI 31 MARS


Semaine 14 91-275
 1 5 h 32. c 18 h 19
 S. Auguste Lune. 21e 24 25e 3
 S. Benjamin Lune. 21e 25 26e 2

Dans chaque syndicat faire le point du règlement des cotisations syndicales - 1987 - 1988

DANS CHAQUE { UL, UD, FD }

Rendez-vous de règlement des cotisations

Dans chaque syndicat faire le point du règlement des cotisations syndicales - 1987 - 1988

DANS CHAQUE { UL, UD, FD }

Rendez-vous de Règlement des Cotisations

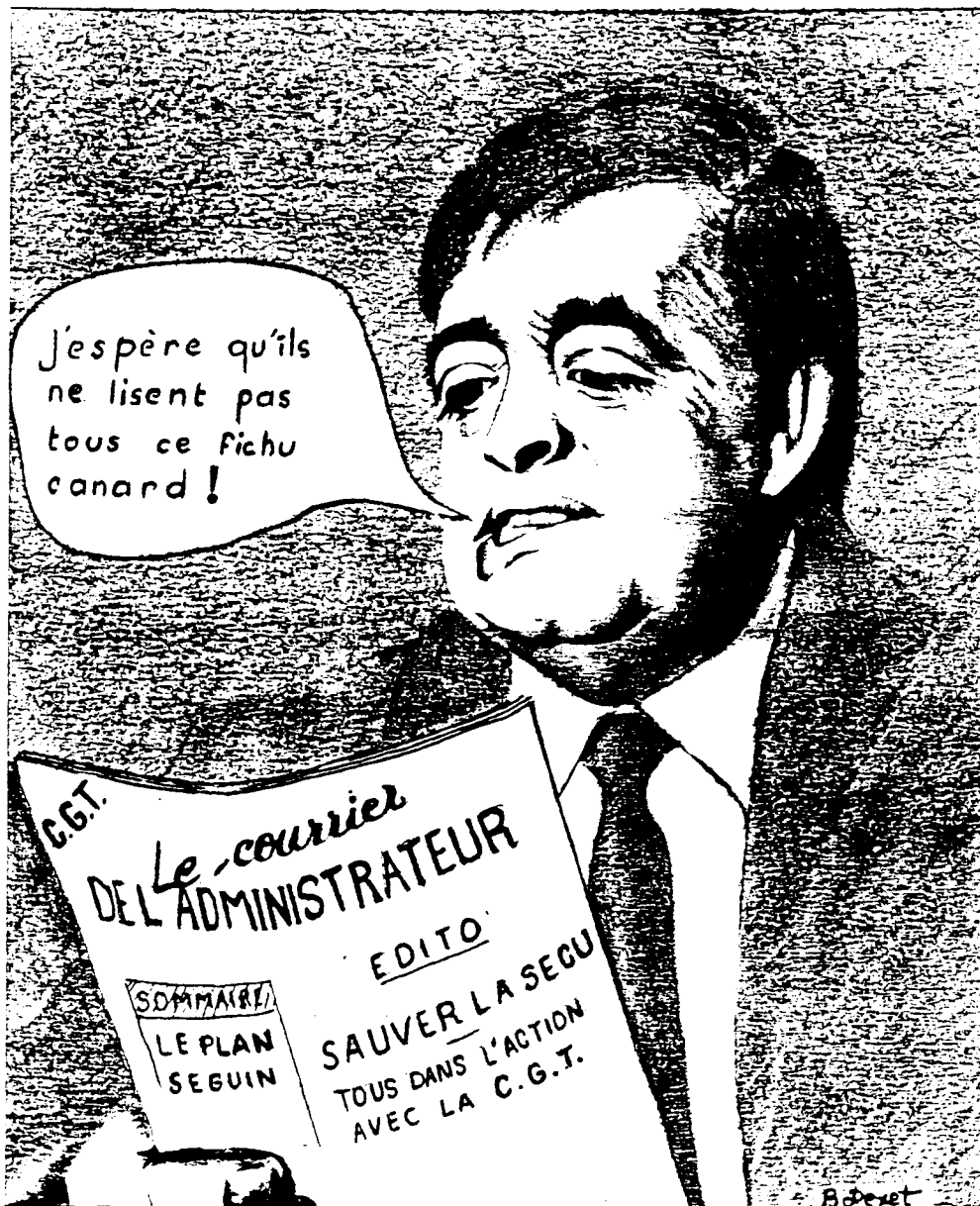
BILAN NATIONAL

- ADMINISTRATEURS, ADMINISTRATRICES DES CAISSES DE SECURITE SOCIALE

- RESPONSABLES DES COMMISSIONS SOCIALES DES REGIONS - U.D. - FEDERATIONS

L'ABONNEMENT DU "COURRIER DE L'ADMINISTRATEUR"

arrive a échéance le 31 MARS 1988



**NE FAITES PAS PLAISIR AU MINISTRE
ABONNEZ-VOUS . REABONNEZ-VOUS !**

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LA PERIODE DU 01.04.88 AU 31.03.89 : 110 F.

A REGLER PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA C.G.T. ET A ADRESSER AU SECTEUR SANTE-
PROTECTION SOCIALE-RETRAITE - 263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX



UN MAUVAIS COUP

Le SGEN/CFDT, représentant moins de 8 % chez les enseignants d'Education Physique et Sportive a pris la scandaleuse initiative d'un recours devant les instances de la C.E.E. pour soi-disant, au nom de l'égalité entre hommes et femmes, supprimer les deux concours distincts du CAPEPS.

C'est au contraire, parce qu'existent ces deux concours distincts, dotés chacun d'un nombre égal de postes, qu'aujourd'hui, les 26.000 enseignants d'EPS se répartissent, a peu près, par moitié entre hommes et femmes. Cette disposition acquise par la lutte tient compte des inégalités de départ sans pour autant nuire à la qualité des professeurs d'Education Physique et Sportive hommes ou femmes. Si l'on suivait la C.F.D.T., comme il y a deux fois plus de demandes d'entrées d'hommes que de femmes dans les Centres de formation des professeurs d'EPS cela se traduirait inévitablement par un recul grave du nombre de femmes professeurs d'EPS.

Il s'agit, une fois de plus, d'un mauvais coup de la C.F.D.T. envers l'emploi des femmes, que le Ministre d'Education s'empresse d'exploiter à travers un décret qui, dès 1989, mettrait fin aux deux concours distincts.

L'Europe sert de fer de lance pour aligner les lois sociales par le bas, pour déréglementer et imposer un recul social en France.

La C.G.T. proteste contre la volonté de réduire le nombre de femmes professeurs d'EPS et exige l'annulation du projet. Elle soutient les salariés d'Education Physique et Sportive qui, avec leur Syndicat National d'Education Physique de l'Enseignement Public (S.N.E.P.), agissent pour le respect de leurs droits et une véritable égalité entre les hommes et les femmes.





ANTOINETTE

Magazine CGT

ANTOINETTE : DOUBLER LA DIFFUSION EN MARS
RÉALISTES ET OFFENSIFS, DES
OBJECTIFS À GAGNER.

Lors de la réunion du CCN, les 28 et 29 JANVIER, chacun a pu étudier les objectifs fixés par UNION DEPARTEMENTALE et FEDERATION pour la vente d'ANTOINETTE en MARS.

Réalistes et offensifs, nous nous devons, à présent, de tout faire pour réaliser ces objectifs.

Un bon démarrage : durant la semaine du CCN, des commandes ont été enregistrées -

- . UNION LOCALE d'ANNECY
- . SYNDICAT P.T.T. des BASSES-PYRENEES
- . UNION LOCALE des PYRENEES ORIENTALES
- . ENERGIE / RHONE
- . SERVICES FINANCIERS du VAL-d'OISE
- . UNION LOCALE de PARIS 19 ème
- . RENAULT-BILLANCOURT
- . UNION LOCALE de SAVOIE
- . TEXTILE/HABILLEMENT/CUIR/ du NORD
- . SYNDICAT EUROMARCHE de TOULOUSE
- . P.T.T. du VAUCLUSE
- . COMMERCE dans Le GARD
- . CENTRE HOSPITALIER du VAUCLUSE

C'est la bonne voie pour faire du 8 MARS la journée de lutte que nous voulons.

Une JOURNEE de DEFENSE pour le DROIT au TRAVAIL des FEMMES.

Une JOURNEE où l'on REVENDIQUE HAUT et FORT : Le SMIC à 6 000 Frs

Une JOURNEE où les TRAVAILLEUSES METTRONT EN AVANT TOUTES LEURS REVENDICATIONS.

Le travail préparé en Février par le ciblage des ENTREPRISES et L'utilisation du QUESTIONNAIRE sur les SALAIRES, est un point d'appui important :

- UNE VENTE DE MASSE EN MARS, le PROLONGEMENT LOGIQUE et INDISPENSABLE.

Passer à la vitesse supérieure, sans attendre :

ENGAGER PLUS FORT TOUTES LES DIRECTIONS D'ORGANISATIONS pour ACCELERER Les COMMANDES.

"ANTOINETTE", élément de lutte et de renforcement au féminin ; plus une seconde à perdre : prenez contact - par téléphone - pour suivre, pas à pas, partout, la PREPARATION du 8 MARS et ARRACHER, UNE à UNE, des COMMANDES.

IL NE FAUT PLUS ATTENDRE, REMPLISSEZ CE BON - AVANT le 17 FEVRIER -

NOM _____

FEDERATION _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE où la commande doit être expédiée _____

Nombre d'exemplaires / _____ /

N° de téléphone ANTOINETTE : 16/1 - 42.00.11.39

Adresse : 33, Rue Bouret - 75 019 PARIS -

• COMMANDER MASSIVEMENT EN MARS, C'EST GAGNER POUR L'AVENIR.